

**UNIVERSITE MOULOUD MAMMERI DE TIZI-OUZOU.**

**FACULTE DES SCIENCES BIOLOGIQUES ET DES SCIENCES AGRONOMIQUES.**

**COMPUS DE TAMDA.**

**Procès Verbal de la Réunion du 03/03/2022**

En date du 03 Mars 2022, s'est tenue une réunion de travail au niveau du département de Biologie Socle Tamda, avec ordre du jour:

- Programme de présence des Chefs de Filières et d'Adjoints des Départements.
- Surveillances aux examens.

**Etaient présents :**

**Mme BOUAZIZ Houria** : Vice Doyen chargée des études et des questions liées aux étudiants.

**Mr SADOUDI Rabah** : Chef de Département Agronomie

**Mme BOUGUENOUN Imane** : Chef de Département Biologie

**Mme KHERROUBI Samia** : Adjoint Chef de Département Agronomie

**Mr LARBES Said** : Chef de Filière Ecologie-Environnement

**Mr SI-TAYEB Hachemi** : Chef de Filière Sciences Alimentaires

**Mr GUENNOUN Hakim** : Chef de Filière Agronomie

**MR MOUALEK Idir** : Chef de Filière Biotechnologie

**Mme CHOUGAR Safia** : Chef de Filière Biologie

Il a été décidé ce qui suit :

-Les représentants des délégués des deux filières Agronomie et Sciences Alimentaires doivent être orientés vers le Bloc I (Nouveau Bloc Agronomie).

-Agrémenter chaque bureau administratif d'une pancarte désignant le nom et la tâche du service concerné, pour faciliter l'orientation des étudiants, afin que leurs doléances soient prises en considération dans le service de leur requête.

-Etablir un tableau d'orientation récapitulatif des différents services administratifs et le placer au niveau du hall d'entrée (**Voir Moyens Généraux**).

-Respecter l'endroit d'affichages pour chaque palier (L1, L2) et chaque Filière puis enlever les affiches après 72 heures.

-La liste des enseignants par équipe modulaire doit être remise au service des enseignements, afin d'établir les surveillances de la prochaines session d'examen qui aura lieu à partir du 23/03/2022.

-Le Service des enseignements et des examens des trois départements doit prendre en considération les tâches pédagogiques de chaque enseignants pour éviter tout chevauchement.

-Les Endettés L3 et L2 doivent passer leurs examens de dettes avec la session d'examen programmée à partir du 23/03/2022.

- Les Chefs de Filières doivent s'enquérir des états d'avancements de leur filière respective et de la programmation d'éventuels enseignements par des séances de rattrapages dans le cas du retard, durant la semaine du 13/03 au 17/03/2022.

-Information des enseignants sur la création d'un compte Progress propre à chaque enseignant. Chacun de ces derniers doit récupérer son compte et l'utiliser pour la saisie des notes.

La séance fut levée à 12h.